

DOSSIER DE CANDIDATURE

Marché de Noël – Édition 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 2 septembre 2026 à 12h00

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté.

1. Bulletin d'inscription

Identification du candidat :

Civilité : Mme

M. Nom : Prénom :

Nom du magasin, de l'atelier ou de l'enseigne :

.....

Adresse personnelle :

N° : Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone (actif durant l'évènement) :

.....

E-mail :

Adresse professionnelle (si différente) :

N° : Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone (actif durant l'évènement) :

.....

E-mail :

Site internet et / ou réseaux sociaux :

.....

Immatriculation du véhicule de l'exposant (1 par chalet) :

.....

Candidature en qualité de :

Artisan Auto-entrepreneur Association Commerçant

Entreprise (préciser votre raison sociale) :

Autre (préciser) :

2. Tarifs et Conditions Financières

Les tarifs de location d'un chalet pour les 3 jours sont fixés comme suit :

Désignation de l'emplacement	Tarif Net de TVA
Exposants extérieurs à Chatou	275 €
Exposants résidants à Chatou	199 €

Modalités de règlement : Pour les dossiers ayant reçu un avis favorable, le versement d'un acompte correspondant à 30 % sera demandé par l'envoi d'un Avis des Sommes à Payer à l'inscription. Le paiement du solde sera demandé par l'envoi d'un Avis des Sommes à Payer dans la semaine suivant la clôture du Marché de Noël.

Sans règlement de l'acompte dans les délais impartis (30 jours à réception de l'Avis des Sommes à Payer), la candidature sera annulée et l'encaissement de l'Avis des Sommes à payer sera réclamé par le trésorier public jusqu'à paiement de celui-ci.

Conditions d'annulation :

- **Au-delà de 30 jours avant le début de la manifestation :** la moitié de la somme déjà versée sera remboursée.
- **Moins de 30 jours avant le début de la manifestation :** aucun remboursement ne pourra être effectué.
- En cas de force majeure ou autres motifs "graves" (décès d'un proche, maladie, accident...) sur justificatifs dont la pertinence sera laissée à l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé.
- Si le marché de Noël devait être annulé du fait de l'organisateur, les fonds seraient intégralement remboursés sans intérêt.
- Le retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tous autres motifs (mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques) ne pourront, en aucun cas, donner lieu à remboursement ou dédommagement.

3. Activités, Nature et Prix des Produits Exposés

4. Observations et Précisions (Qualité des produits)

5. Présentation Détaillée de l'Activité et/ou de la Société

6. Expériences ou Références Professionnelles

Établies à l'occasion de manifestations de même nature :

7. Logistique et Matériel

Éclairage décoratif utilisé (type, puissance, nombre) :

Matériel supplémentaire pouvant être fourni par la ville (sur demande uniquement) :

- Tables (1.80m x 0.75m) – Quantité : Chaises – Quantité :
- Aucun matériel supplémentaire souhaité dans le chalet

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à :

Le :

Signature du candidat